



LABEL
EXCELLENCE

www.label-excellence.com

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION



Assurance Habitation (Jeunes-étudiants)

AVERTISSEMENTS

Ce comparatif recense exclusivement les contrats multirisques habitation en cours de commercialisation. Il a été réalisé en fonction de la documentation (conditions générales, documentation commerciale, notice d'assistance) en notre possession, lors de son édition. Les caractéristiques des contrats multirisques habitation présentées ici sont d'ailleurs susceptibles d'avoir évolué depuis la parution.

Les divers contrats multirisques habitation du marché sont l'objet d'évolutions, d'améliorations et d'innovations constantes. Notre méthode s'appuyant principalement sur la comparaison d'une offre par rapport à l'ensemble des offres du marché à un moment « T », les contrats dont les caractéristiques n'ont pas été améliorées d'une année sur l'autre courent le risque de se voir mécaniquement attribuer des notes inférieures à celles de l'année précédente.

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION ASSURANCE HABITATION (JEUNES – ÉTUDIANTS)

Seuls les contrats spécifiquement dédiés aux jeunes ou étudiants sont analysés dans ce banc d'essai. Les formules ciblant les jeunes ou étudiants au sein des contrats standards ne sont pas étudiées.

Plusieurs formules peuvent être accessibles sur un contrat assurance habitation. Nous avons ciblé les jeunes / étudiants ayant le statut de locataire. De plus, nous avons choisi de comparer pour chaque contrat une formule entrée de gamme, une formule milieu de gamme et une formule haut de gamme. La note obtenue par chaque formule est une moyenne pondérée des notes décrites ci-dessous. La note du contrat est égale à la moyenne des notes obtenues par chacune des formules analysées ou à la note de la formule étudiée si seul un niveau de couverture est proposé. Les contrats dont la note globale figure en tête du marché se voient attribuer le **Label d'Excellence** par notre rédaction.

NOTATION DES FORMULES

SERVICES ASSOCIÉS

(≈ 4 % de la note globale)

Des points sont accordés lorsque l'acteur propose différentes fonctionnalités à l'assuré pour lui permettre de consulter son contrat (simulation, déclaration et suivi d'un sinistre en ligne ou sur Smartphone). Nous regardons également l'âge de souscription que nous positionnons sur une échelle de 0 à 5.

Les critères étudiés sont les suivants :

L'accessibilité en ligne et via les objets connectés selon la cible visée

- Devis possible sur internet ;
- Déclarer et suivre un sinistre en ligne ;
- Déclarer et suivre un sinistre via l'application mobile.

Âge de l'étudiant ou de l'apprenti

- Âge minimum ;
- Âge maximum.

DOMMAGES AUX BIENS : PRINCIPALES GARANTIES

(≈ 30 % de la note globale)

Des points sont accordés pour chaque événement couvert, que ce soit en option ou en inclusion. Des coefficients différents ont été appliqués aux différents sinistres garantis. De plus, au sein même des garanties, des coefficients de pondération sont appliqués. À noter, les postes attentats et actes de terrorisme ainsi que les chocs de véhicules ne sont pas pris en compte, en raison de leur manque de pertinence pour la notation des contrats.

Les événements étudiés sont les suivants :

Pour l'incendie

- Dégagement accidentel de fumée sans incendie ;
- Chute directe de la foudre/combustion/explosion/implosion ;
- Détériorations accidentelles causées par les fumeurs.

Des points ont également été attribués si le non-respect des mesures de prévention n'aboutit pas à une suppression d'indemnisation (coef.1).

Pour les dommages électriques aux appareils

- Dommages électriques Inclus/Option ;
- Couverture de la surtension ;
- Couverture de la sous tension ;

- Couverture des courts-circuits ;
- Couverture des conséquences de la foudre ;
- Appareils électriques ou électroniques et leurs accessoires dans l'habitat.

Pour les événements climatiques

- Action du vent ou d'un objet projeté par le vent ;
- Choc de la grêle sur les toitures ;
- Choc de la grêle sur l'ensemble des bâtiments ;
- Poids de la glace ou de la neige accumulée sur les toitures ;
- Glissement de terrain, chute de pierres, coulée de boue, avalanche ;
- Inondations par eaux de ruissellement.

Des points ont également été attribués si le non-respect des mesures de prévention n'aboutit pas à une suppression d'indemnisation.

Pour les dégâts des eaux

Événements couverts :

En cas de fuite, ruptures ou débordements :

- Couverture des appareils à effet d'eau (douche, lave-vaisselle...) ;
- Couverture des installations de chauffage ;
- Couverture des canalisations intérieures ;
- Couverture des récipients - aquariums.

En cas de dommages dus au gel :

- Couverture des appareils à effet d'eau (douche, lave-vaisselle...) ;
- Couverture des installations de chauffage ;
- Couverture des conduites intérieures.

En cas d'infiltrations :

- Couverture des joints d'étanchéité au pourtour des installations sanitaires et au travers des carrelages.

En cas d'entrées d'eau :

- Couverture des entrées d'eau par les cheminées ;
- Couverture des entrées d'eau par les gaines d'aération ;
- Couverture des entrées d'eau par les portes fenêtres ;
- Couverture des entrées d'eau par les impostes.

En cas d'inondations et débordements :

- Couverture des eaux de ruissellement ;
- Couverture du refoulement des égouts ;
- Couverture des fosses septiques ;
- Couverture des débordements d'étendues d'eau naturelles ou artificielles ;

- Couverture des installations d'eau extérieures (ou hors bâtiment) enterrées ;
- Couverture des installations d'eau extérieures (ou hors bâtiment) non enterrées.

En cas d'humidité

Frais annexes :

- Frais de recherche de fuite intérieure ;
- Frais de recherche de fuite extérieure, enterrée ou non ;
- Frais de remise en état des biens immobiliers endommagés par la recherche de fuite ;
- Frais de réparation des conduites endommagées par le gel.

Des points ont également été attribués si le non-respect des mesures de prévention n'aboutit pas à une suppression d'indemnisation.

Pour le bris de glace

Biens immobiliers couverts :

- Glaces qui assurent le clos et le couvert (baies, fenêtres, fenêtres de toit...) ;
- Parois séparatives des balcons, marquises ;
- Verres, glaces et pans argentés ;
- Produits moulés en verre (briques ou tuiles faisant partie des murs, du toit et des cloisons) ;
- Matières plastiques qui remplissent les mêmes fonctions que les produits verriers ;
- Partie vitrée des vérandas et verrières ;
- Éléments en céramique ;
- Sanitaires.

Biens mobiliers couverts :

- Glaces du mobilier usuel ;
- Dessus de table ou de bureaux ;
- Vitres et miroirs de table ;
- Plaques vitrocéramiques ;
- Éléments en verre ou glaces des appareils électroménagers ;
- Vitres des inserts et des fours ;
- Aquariums.

Pour le vol

Événements couverts :

Vol au sein de l'habitation :

- Vol par effraction ;
- Vol par escalade des locaux ;
- Vol avec violence ou menace au domicile ;
- Vol commis par des invités ;
- Vol par utilisation d'une fausse identité ou par ruse ;
- Vol commis à la suite d'une introduction clandestine ;
- Vol avec usage de fausses clefs ;
- Vol avec usage de vraies clefs volées ou perdues.

Vol en cas de déplacement :

- Vol avec violence ou menace hors domicile ;
- Vol dans les lieux publics ou transports en commun sans violences ou menaces ;
- Vol suite à un accident survenu sur la voie publique ;
- Vol suite à l'intervention de l'assuré pour le sauvetage de personnes en danger ;
- Vol suite au malaise de l'assuré ;
- Vol sur la personne.

Biens assurés :

- Produits électroniques nomades (ordinateur portable, lecteur MP3...) hors du domicile ;
- Biens loués ou confiés ;
- Objets de valeur et bijoux ;
- Mobiliers dans les dépendances/caves, greniers, garages ;
- Mobiliers dans les dépendances/caves, greniers, garages accessibles par des parties communes ou publiques.

Frais annexes :

- Frais de remplacement des serrures et clefs privatives en cas de vol des clefs ;
- Frais de remplacement des serrures et clefs automobile ;
- Frais de déplacement et de remplacement du mobilier ;
- Frais de gardiennage et de clôture provisoire.

Durée d'inhabitation en cas de vol au domicile

Des points ont également été attribués si le non-respect des mesures de prévention n'aboutit pas à une suppression d'indemnisation.

Pour le vandalisme

Événements couverts :

- Vandalisme lié au vol, à l'intérieur des locaux ;
- Vandalisme lié au vol, à l'extérieur des locaux ;
- Vandalisme non lié au vol : graffitis, inscriptions et affichages commis par des tiers ;
- Vandalisme non lié au vol : dommages causés par des squatteurs.

Frais annexes :

- Frais de déplacement et de remplacement du mobilier ;
- Frais de gardiennage et de clôture provisoire.

Des points ont également été attribués si le non-respect des mesures de prévention n'aboutit pas à une suppression d'indemnisation.

Pour les frais et pertes annexes :

- Frais de relogement.

GARANTIES ANNEXES

(≈ 5 % de la note globale)

Des points sont accordés pour chaque garantie couverte que ce soit de façon optionnelle ou en inclusion.

Les garanties étudiées sont les suivantes :

- Garantie des biens en voyage/villégiature ;
- Garantie du matériel de loisirs en tous lieux et appareils nomades ;
- Capital spécial étude (individuelle accident et capital complémentaire) ;
- Garantie des biens professionnels dans les locaux d'habitation ;
- Protection juridique.

DOMMAGES AUX PERSONNES

(≈ 20 % de la note globale)

Des points sont accordés pour chaque garantie couverte que ce soit de façon optionnelle ou en inclusion. Certains des plafonds d'indemnisation de la garantie Responsabilité Civile (recours des voisins et des tiers, responsabilité civile vie privée dommages corporels et responsabilité civile vie privée dommages matériels et immatériels) sont positionnés sur une échelle de 0 à 5. Plus les plafonds sont élevés, meilleures sont les notes. Des points sont accordés pour les autres garanties couvertes.

Les garanties étudiées sont les suivantes :

Responsabilité civile occupation des locaux :

- Recours des voisins et tiers ;
- Recours des locataires ;
- RC risques locatifs (dommages causés par le locataire au propriétaire).

Responsabilité civile vie privée :

- RC vie privée (dommages corporels) ;
- RC vie privée (dommages matériels et immatériels) ;

- RC lors d'un stage ;
- RC villégiature ;
- RC baby-sitting ;
- RC soutien scolaire ;
- RC sports pratiqués dans un club ou une association.

Défense/Recours (en cas de dommage accidentel) :

- Seuil d'intervention amiable ;
- Seuil d'intervention judiciaire ;
- Plafond de prise en charge en cas de recours ;
- Plafond de prise en charge en cas de défense.

Les plafonds et les seuils ont été positionnés sur le marché afin de noter au plus juste chacune des garanties.

INDEMNISATION

(≈ 20 % de la note globale)

Concernant l'indemnisation, nous analysons pour les biens mobiliers la présence d'une garantie valeur à neuf en inclusion ou en option.

ASSISTANCE

(≈ 15 % de la note globale)

Des points sont accordés pour chaque prestation suivante proposée.

Les prestations étudiées sont les suivantes :

Assistance en cas de sinistre :

- Assistance psychologique ;
- Informations pratiques et juridiques ;
- Sinistre au domicile/Retour au domicile ;
- Gardiennage du domicile ;
- Effets de première nécessité ;
- Avance de fonds ;
- Hébergement ;
- Nettoyage du domicile ;
- Transfert du mobilier ;
- Garde/transfert des animaux de compagnie.

Assistance en cas de dépannage urgent hors sinistre :

Des points sont accordés selon la profondeur de la prestation (mise en relation/mise en relation suivie d'une prise en charge des frais de déplacement/mise en relation suivie d'une prise en charge des frais de déplacement et de la main d'œuvre). Plus la prise en charge est complète, meilleure sera la note.

- **Service de dépannage :** plomberie ;
- **Service de dépannage :** serrurerie ;
- Problèmes sur les canalisations extérieures ;
- Problème sur les canalisations d'alimentation en gaz ;
- Panne de chauffage/chaudière ;
- Perte des clés, bris de clés ou claquage de porte ;
- Problème avec le matériel hi-fi/électroménager.

Assistance en cas d'accident au domicile :

- Transfert à l'hôpital ;
- Retour à domicile ;
- Garde des ascendants/descendants ;
- Garde/transfert des animaux de compagnie ;
- Aide-ménagère ;
- Envoi d'un proche ;
- Frais de cercueil.

Assistance en déplacement :

- Envoi d'un proche ;
- Rapatriement sanitaire du bénéficiaire blessé ou malade ;
- Rapatriement des autres bénéficiaires en cas de rapatriement sanitaire d'un blessé ou malade ;
- Hébergement sur place d'un accompagnant ;
- Avance des frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger ;
- Envoi de médicaments ;
- Avance de fonds en cas de vol, perte et/ou destruction de documents ;
- Assistance juridique à l'étranger ;
- Rapatriement du corps si décédé ;
- Rapatriement des autres bénéficiaires en cas de décès ;
- Frais de cercueil.

TARIFS ANNUELS

(≈ 6 % de la note globale)

Deux simulations tarifaires ont été demandées aux divers acteurs du marché :

- **Simulation 1 :** Deux jeunes de 25 ans, colocataires d'un appartement de 3 pièces de 50 m² d'une valeur de 1 350 € par mois (charges comprises ; 1er étage sans extérieur). La franchise souscrite est de 100 €, le capital mobilier de 5 000 € dont 1 000 € en objets de valeur et bijoux. Situation géographique = Créteil en région parisienne (94 000).
- **Simulation 2 :** Célibataire étudiant de 20 ans, locataire d'un studio de 20 m² d'une valeur de 350 € par mois. La franchise souscrite est de 200 €, le capital mobilier de 2 000 €. Situation géographique = Nantes dans le grand-ouest (44 100).

Pour chaque simulation, le tarif proposé par l'acteur est positionné sur le marché en fonction de la franchise proposée. Plus le tarif est bas, plus la note est élevée. La note globale Tarif est une moyenne des notes obtenues sur chaque simulation (à noter que nos simulations sont parfois hors cible sur certaines formules, la simulation concernée n'est alors pas prise en compte dans la note globale).

NOTATION DU CONTRAT

La note Contrat est une moyenne pondérée des notes globales obtenues par les trois formules étudiées.

LEXIQUE

Biens bruns : Ce sont les appareils audiovisuels tels que les télévisions ou appareils photographiques

Biens blancs : Ce sont les appareils de petit et de grand électroménager tels que les lave-linges ou les batteurs électriques

Biens gris : Ce sont les appareils informatiques tels que les ordinateurs ou les imprimantes

BDG : Bris de glace

D.E : Dommages électriques

PNO : Propriétaire non occupant

RC : Responsabilité civile

LES PRODUITS ANALYSÉS EN 2024

ALLIANZ - ALLIANZ HABITATION
 MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES (MFA) - MULTIRISQUE HABITATION MFA
 THELEM ASSURANCES - ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION THELEM
 EUROFIL - ASSURANCE HABITATION EUROFIL
 GMF - AMPHI PASS
 MACIF - PREM'S

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES - MULTIRISQUE
HABITATION - RÉSIDENCE PRINCIPALE
LCL - ASSURANCE HABITATION LCL
CREDIT AGRICOLE - ASSURANCE HABITATION CREDIT AGRICOLE
MATMUT - HABITATION MATMUT ETUDIANTS
MAAF - TEMPO JEUNES
SWISSLIFE - SWISSLIFE HABITATION
MAIF - MAIF HABITATION JEUNES
SMENO - ASSURANCE HABITATION ETUDIANT SMENO
SOCIETE GENERALEASSURANCE - HABITATION ETUDIANT
SOCIETE GENERALE
HEYME - ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION HEYME
ACOMMEASSURE / LA FRANCE MUTUALISTE - TCOMME TOIT
2016
YVON - YVON ASSUR' LOGEMENT
MAE - MAE HABITATION ETUDIANT